

Définition des lots de parking et parties communes en avant de la façade :

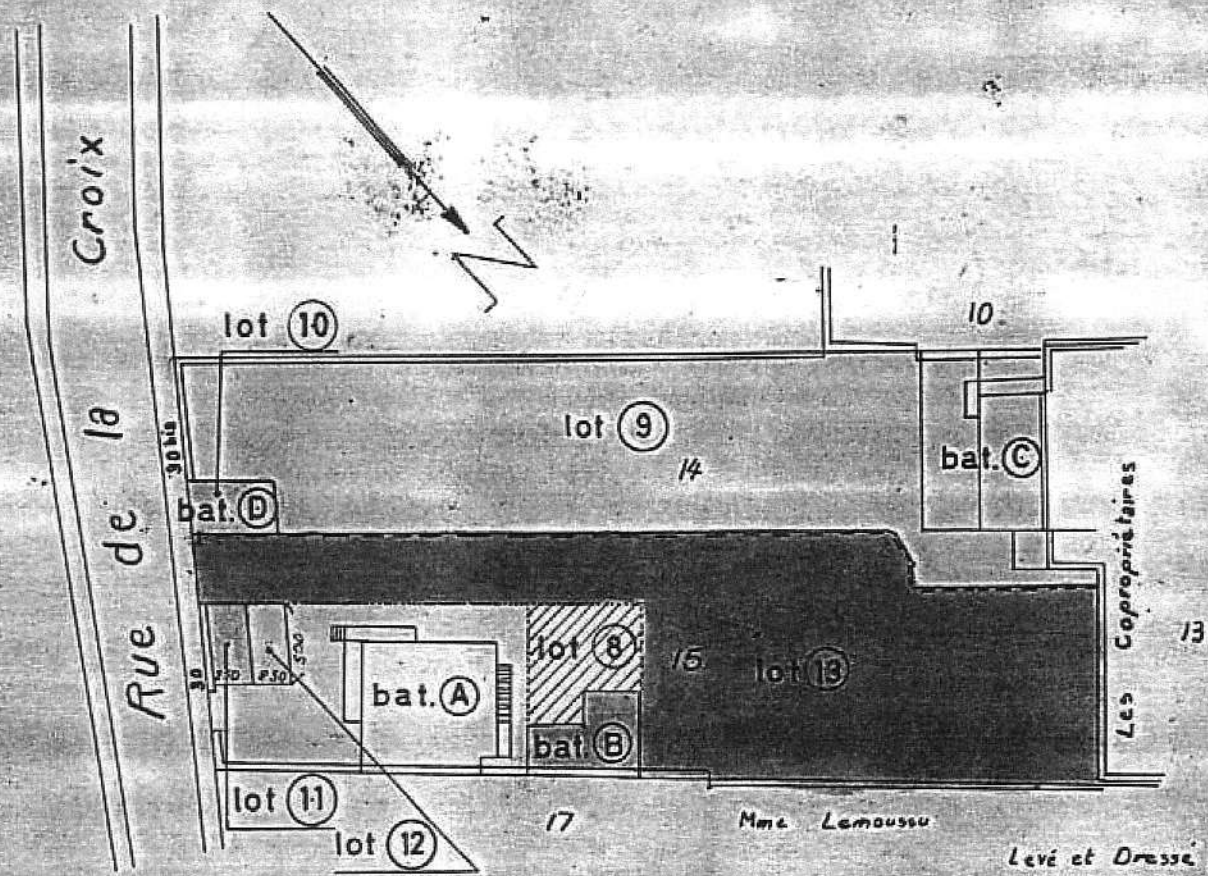
Le lot numéro 24, initialement numéroté 12, représentant un emplacement de parking dans le bâtiment B et les neuf/sept cent quatre-vingt-cinquièmes (9/785<sup>èmes</sup>) des parties communes générales, est resitué sur la partie pavée entre la façade du bâtiment A et le portail d'entrée de la copropriété, selon les cotes du plan initial.

**ARCHIVES**

NANTERRE

# PLAN DE COPROPRIÉTÉ

CL 14	30 bis Rue de la Croix	712 m <sup>2</sup>
CL 15	30 Rue de la Croix	888 m <sup>2</sup>
Surface Totale :		1600 m <sup>2</sup>



Echelle: 1/500

Levé et Dressé par M. OGE  
7 rue Gambetta, Nanterre.  
Géomètre Expert, d.p.l.g.